

Brive, le lundi 16 mars 2026



DGA RESSOURCES

Le Maire

à Mesdames et Messieurs

Les membres du Conseil Municipal

OBJET : Séance du Conseil Municipal du **vendredi 20 mars 2026** : convocation

Conformément aux dispositions prévues par les articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

vendredi 20 mars 2026 à 9h00
à Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville.

Il y sera procédé à l'installation de la nouvelle assemblée communale désignée par les électrices et électeurs de Brive-la-Gaillarde le 15 mars dernier.

L'ordre du jour de la réunion est ainsi fixé :

- 1- Installation du conseil municipal
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- Election du Maire
- 4- Détermination du nombre d'adjoints au maire
- 5- Election des adjoints au maire
- 6- Charte de l'élu local
- 7- Délégations du conseil municipal au Maire

Le vote par procuration étant admis pour l'élection du Maire et des adjoints, je vous transmets sous ce pli, un imprimé établi à cet effet que vous pourrez utiliser dans le cas où, empêché d'assister à la séance, vous souhaiteriez donner à un conseiller municipal de votre choix, pouvoir de voter en votre nom.

Je me permets de compter sur votre présence et vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Frédéric SOULIER